

AR Prefecture

063-216304337-20230609-22_2023-DE
Reçu le 19/06/2023
Publié le 19/06/2023

COMMUNE de TORTEBESSE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 7
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 7
Dont pouvoirs : 0

L'an **deux mil vingt-trois, le neuf juin**, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre, Danielle ROUX.

Étaient absents excusés :

Secrétaire : Mme LAFONT Marie-Pierre

Délibération 22/2023 :

OBJET : Adhésion au service de l'ADIT concernant le RGPD

Le maire explique que le Règlement Général De Protection Des Données est applicable depuis le 25 mai 2018.

Les collectivités locales ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données. L'ADIT propose ce service par la mise en place d'un délégué mutualisé.

Après délibération, et compte tenu des compétences requises pour cette responsabilité, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'ADIT.

Y. BONY

